

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2093

présenté par
M. Le Fur
-----**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Cette demande est formulée devant deux témoins n'ayant aucun intérêt matériel dans cette demande. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de pallier une lacune du dispositif prévu en lui garantissant toute la transparence voulue.